

Plan d'action biologique national pour le Canada

Feuille de route stratégique pour la croissance du secteur biologique canadien

Ébauche pour consultation

26 août 2025

Préparé par l'Alliance biologique canadienne



Table des matières

Résumé	5
Des racines à la résilience : investir dans l'avenir biologique du Canada	9
Pilier 1 : Renforcer les politiques, la réglementation et l'infrastructure de données	11
1.1 Établir un cadre d'orientation pour l'alimentation et l'agriculture biologiques	11
1.2 Développer la capacité biologique du secteur et celle du gouvernement	12
1.3 Lancer une stratégie de données biologiques	13
1.4 Moderniser le cadre réglementaire biologique pour protéger l'intégrité du secteur	14
1.5 Disposer des normes biologiques pertinentes, à jour et fiables	14
Pilier 2 : Accélérer la croissance et l'innovation en production biologique	16
2.1 Développer l'éducation, la vulgarisation et le transfert de connaissances	16
2.2 Investir dans la recherche biologique pour stimuler l'innovation et accroître son impact	17
2.3 Atténuer les risques associés à la conversion et la production biologiques	18
2.4 Améliorer l'accès aux intrants biologiques	20
2.5 Préparer la relève en agriculture biologique	21
Pilier 3 : Développer les marchés et la demande biologiques	23
3.1 Mettre en place des mécanismes de financement pour les activités de développement des marchés	23
3.2 Augmenter la capacité de transformation et investir dans les systèmes alimentaires régionaux et la collaboration dans la chaîne d'approvisionnement pour élargir l'accès au marché	23
3.3 Sensibiliser les consommatrices et consommateurs à la valeur de la certification biologique	25
3.4 Mobiliser le commerce de détail pour accélérer les ventes de produits biologiques	26
3.5 Renforcer l'achat public et privé de produits biologique	26
3.6 Promouvoir les exportations biologiques grâce à la collaboration	27
Mise en œuvre du plan	28
Conclusion : une voie d'avenir pour le secteur biologique canadien	28
Qui sommes-nous?	29

Partenaires

Association pour le commerce biologique du Canada
Cultivons biologique Canada
Fédération biologique du Canada
Réseau régional de l'industrie biologique du Canada atlantique
Canadian Organic Seafood Alliance
Filière biologique du Québec
Growers of Organic Food Yukon
Manitoba Organics
Centre d'agriculture biologique du Canada
Organic Alberta
Organic BC
Conseil biologique de l'Ontario
Organic Nova Scotia
PEI Certified Organic Producers Cooperative
Responsible Organic Customer Association
SaskOrganics
Union des producteurs agricoles

Remerciements

Organisations provinciales du secteur biologique
Holmbeck Eco Consult
(d'autres noms seront ajoutés)

Abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ABC	Alliance biologique canadienne
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACORN	Réseau régional de l'industrie biologique du Canada atlantique
CABC	Centre d'agriculture biologique du Canada
COG	Cultivons biologique Canada
COSA	Canadian Organic Seafood Alliance
COTA	Association pour le commerce biologique du Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
É.-U.	États-Unis
FAFC	Fonds d'action à la ferme pour le climat
FBC	Fédération biologique du Canada
GES	gaz à effet de serre
GSB	Grappe scientifique biologique
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
NBC	Norme biologique canadienne
OGM	organisme génétiquement modifié
ONGC	Office des normes générales du Canada
PAB	Plan d'action biologique
PEI COPC	PEI Certified Organic Producers Cooperative
PPAR	Programme des paysages agricoles résilients
ROCA	Responsible Organic Customer Association
SARI	Système automatisé de référence à l'importation
SEA	suivi, évaluation et apprentissage
SH/AMG	Système harmonisé – Autre ministère du gouvernement
UE	Union européenne
UPA	Union des producteurs agricoles
USDA	United States Department of Agriculture

Résumé

Libérer le potentiel du secteur biologique canadien

L'agriculture est confrontée à des défis sans précédent. Citons pour exemple les pressions économiques et géopolitiques et les barrières commerciales, auxquelles il faut ajouter le changement climatique. Il est impératif de bâtir des systèmes agricoles et alimentaires résilients. **L'agriculture biologique est un atout concret et éprouvé dont dispose le gouvernement canadien pour atteindre ses priorités nationales de croissance économique, de sécurité alimentaire, de santé publique, de biodiversité et d'action climatique** : il est temps de jouer cette carte et d'exploiter son plein potentiel.

L'agriculture et les aliments biologiques présentent des avantages environnementaux, économiques et sociaux mesurables. Ils forment ensemble un système réglementé à l'échelon fédéral par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), vérifié par des tiers selon les Normes biologiques canadiennes (NBC) et reconnu internationalement grâce à neuf ententes d'équivalence avec 35 partenaires. Ce système de production s'avère solide, largement déployé dans la diversité des paysages agricoles canadiens, et les produits biologiques connaissent une demande croissante dans le monde.

En 2023, le marché biologique canadien dépassait 9 milliards \$, alors qu'il totalisait 6,3 milliards \$ en 2019, ce qui le classe au cinquième rang dans un marché mondial en croissance actuellement évalué à plus de 200 milliards \$. Le marché états-unien devrait croître de 2,5 fois d'ici 2033, ce qui devrait le porter à 159 milliards \$ US¹, tandis que le marché indopacifique devrait doubler d'ici 2029, pour atteindre 95,9 milliards \$ US², offrant des opportunités commerciales conséquentes, notamment à l'exportation, aux productrices et producteurs canadiens.

Mais le Canada perd du terrain. La production biologique nationale stagne, les surfaces cultivées sont en baisse et les importations augmentent, car les entreprises peinent à trouver des produits biologiques canadiens. En 2023, le Canada a connu son premier déclin du nombre de productrices et producteurs certifiés biologiques depuis que le Régime Bio-Canada est entré en vigueur en 2009.

¹ Renub Research. (mars 2025). Taille et analyse de la part du marché des aliments biologiques aux États-Unis – tendances de croissance et rapport de prévisions 2025–2033.

<https://www.researchandmarkets.com/report/united-states-organic-market>.

² Exportation et développement Canada. (25 mars 2025). Les accords sur les aliments biologiques ouvrent les marchés mondiaux aux exportateurs canadiens. EDC.

<https://www.edc.ca/fr/article/accords-sur-aliments-biologiques-ouvrent-les-marches-mondiaux-aux-exportateurs-canadiens.html>.

Pendant ce temps, les principaux concurrents du Canada, y compris les États-Unis (É.-U.) et l'Union européenne (UE), ont cerné le potentiel du secteur biologique et déployé des stratégies expressément pour celui-ci. Il en résulte que les É.-U. investissent actuellement 8 fois plus par acre dans leur agriculture biologique que le Canada, et l'UE, 200 fois plus³.

Au Canada, l'agriculture biologique soutient la rentabilité des fermes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la biodiversité, la santé des sols, la protection de l'eau, le bien-être animal et les économies rurales, ainsi qu'une relève agricole plurielle⁴. Elle est à la base d'un système de production stratégique dans l'économie de marché, qui soutient de surcroît les objectifs politiques du pays. Pour atteindre ses cibles de 2030, le Canada doit passer à la vitesse supérieure. Le secteur biologique canadien offre dès aujourd'hui un cadre opérationnel pour une agriculture durable à grande échelle.

Malgré cela, **le Canada ne dispose d'aucun cadre politique pour soutenir le développement de l'agriculture et des marchés biologiques**, avec pour conséquence un appui public limité. Si rien n'est fait, nous risquons de manquer d'importantes occasions d'atteindre nos objectifs climatiques, de renforcer notre souveraineté alimentaire et de rester dans la course à l'international.

Il est temps d'entrer dans une nouvelle ère d'agriculture et d'alimentation biologiques, marquée par la réalisation du plein potentiel de croissance du secteur, plus précisément par sa compétitivité, sa productivité et son écoresponsabilité. Le Canada a investi dans l'architecture du secteur : nous avons des normes et une certification nationales, ainsi qu'une reconnaissance internationale. Il nous faut maintenant montrer la croissance dont nous sommes capables. Le présent plan trace un chemin clair pour aider le Canada à saisir cette opportunité.

Un plan d'action national pour le secteur biologique

Le Plan d'action biologique (PAB), élaboré par l'Alliance biologique canadienne (ABC)⁵, présente une stratégie pour libérer le potentiel de croissance du secteur biologique et le positionner comme socle d'une économie agroalimentaire durable au Canada. Il propose un modèle de partenariat public-privé, avec des engagements dirigés par le secteur et des rôles clairs pour le gouvernement.

³ Rapport du Groupe d'étude biologique, 2024, annexe 4, <https://cog.ca/wp-content/uploads/2025/07/organic-task-force-appendix-4.pdf>.

⁴ Rapport du Groupe d'étude biologique, 2025. <https://cog.ca/policy/organic-task-force/>.

⁵ À propos de l'ABC : l'Alliance biologique canadienne (ABC), formée par l'Association pour le commerce biologique du Canada (COTA), Cultivons biologique Canada (COG) et la Fédération biologique du Canada (FBC), qui fédère les associations biologiques provinciales et territoriales, réunit les organisations biologiques canadiennes et représente plus de 7500 exploitants biologiques à travers le pays, dont près de 6000 producteurs et 1600 transformateurs, qui gèrent 3,18 millions d'acres et fournissent une large palette de produits et d'ingrédients pour des aliments et des boissons à valeur ajoutée.

Le PAB repose sur **trois piliers** et **16 actions essentielles** visant à lever les obstacles à la croissance, renforcer la compétitivité et assurer un approvisionnement national résilient en aliments biologiques afin de répondre à la demande croissante et de livrer des produits de première qualité dans nos frontières comme à l'étranger :

1. **Renforcer les politiques, la réglementation et l'infrastructure de données** : établir une orientation politique et un environnement réglementaire favorable et investir dans l'industrie et le gouvernement pour diriger le développement du secteur biologique et préserver son intégrité et sa conformité.
2. **Accélérer la croissance et l'innovation en production biologique** : augmenter l'offre biologique nationale en améliorant l'aide à la conversion vers le biologique et les outils de gestion des risques et en développant la recherche, la vulgarisation et l'innovation à des fins de productivité et de durabilité.
3. **Développer les marchés et la demande biologiques** : créer des conditions commerciales plus stables et prévisibles pour les produits biologiques, bâtir une infrastructure de transformation et de distribution et stimuler la demande par l'éducation des consommatrices et consommateurs, l'approvisionnement par le secteur public et les partenariats du commerce de détail et de la chaîne d'approvisionnement.

Ce plan offre un cadre d'action commun pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, tout en reconnaissant les priorités régionales et le besoin de souplesse dans sa mise en œuvre. Une approche coordonnée peut stimuler le développement des marchés, augmenter la surface agricole exploitée en régie biologique et procurer des avantages aux agricultrices et agriculteurs, aux consommatrices et consommateurs et à la population en général.

L'ABC demande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'adopter sa stratégie et d'investir dans le secteur biologique, en tant que pilier du système agroalimentaire durable et concurrentiel du Canada. L'Alliance et ses partenaires sont prêts à collaborer avec le gouvernement pour mettre en œuvre le plan et positionner le secteur biologique comme un élément essentiel de l'avenir alimentaire, commercial et climatique du Canada.

Le Canada n'atteindra pas ses objectifs climatiques, de biodiversité ou de santé publique sans transformer son agriculture. Une telle transformation requiert des investissements dans des segments sous-desservis du secteur. L'agriculture biologique n'est pas la seule réponse, mais elle en est une définie, vérifiée et prête à prendre de l'ampleur : investissons dans ce qui fonctionne.

Vision et résultats

Le PAB vise à rendre florissantes l'agriculture et la production alimentaire biologiques au Canada. Les six visions ci-après représentent l'avenir souhaité du secteur, selon les valeurs et les ambitions de la nuée biologique canadienne. Des cibles et indicateurs de performance spécifiques seront codéveloppés pendant sa mise en œuvre, et l'avancement sera surveillé au moyen d'un cadre de suivi et d'évaluation sur mesure.

1. Le secteur biologique canadien est une composante majeure du système agroalimentaire canadien.
2. Les agricultrices et agriculteurs biologiques disposent de moyens de subsistance et d'un revenu équitable.
3. L'agriculture biologique engendre de l'innovation environnementale et climatique, et l'excellence du système canadien est reconnue dans le monde entier.
4. Les Canadiennes et Canadiens comprennent que la certification biologique garantit un système de production durable et vérifié.
5. Les aliments biologiques sont accessibles et abordables pour toute la population canadienne.
6. Le secteur de la transformation biologique fait preuve de dynamisme.
7. L'adoption de systèmes d'agriculture biologique contribue à la revitalisation rurale.

Des racines à la résilience : investir dans l'avenir biologique du Canada

L'agriculture biologique du Canada est bien plus qu'un système de production certifié. Elle plonge ses racines dans des systèmes alimentaires autochtones, qui accordent traditionnellement la priorité à l'équilibre, la biodiversité et la réciprocité des interactions avec la terre, l'eau et les êtres vivants. Ces systèmes constituent les fondements des approches en agriculture écologique à l'origine du mouvement biologique. L'agriculture biologique contemporaine repose sur cet héritage, tout en intégrant des outils scientifiques, réglementaires et commerciaux favorisant la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires.

L'agriculture biologique est un système réglementé au niveau fédéral, basé sur la science, qui soutient des écosystèmes sains, des fermes résilientes et une alimentation certifiée dans le pays et au-delà. Au Canada, la production biologique⁶ est régie par les Normes biologiques canadiennes (NBC), dont l'application est encadrée par le Régime Bio-Canada (RBC)⁷, sous la supervision de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les allégations biologiques font l'objet de vérifications et d'audits par des tiers, garantissant l'intégrité des produits et la confiance en la certification.

Le système biologique canadien a obtenu une reconnaissance législative en 2009 à travers le *Règlement sur les produits biologiques*, intégré au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en 2018. La certification biologique est reconnue internationalement par l'entremise de 9 accords d'équivalence incluant 35 partenaires commerciaux. Ces accords définissent des critères clairs, assurent la conformité et ouvrent l'accès à des primes environnementales sur les marchés, tout en répondant aux attentes de transparence et de durabilité des consommatrices et consommateurs.

Malgré ces assises réglementaires solides, l'approche canadienne s'est concentrée essentiellement sur l'application des règlements, plutôt que sur le développement du secteur biologique. Alors que la demande du marché a explosé, les investissements publics et les outils politiques destinés à soutenir la croissance du secteur n'ont pas suivi, que ce soit en fonction de

⁶ L'agriculture biologique est définie comme suite dans la Norme biologique canadienne CAN/CGSB-32.310-2020 : « La production biologique est un système de gestion holistique qui vise à maximiser la productivité et à favoriser la santé des diverses communautés de l'agroécosystème, notamment les organismes du sol, les végétaux, les animaux et les êtres humains. Le but premier de la production biologique est de développer des exploitations durables et respectueuses de l'environnement ». Voir « Systèmes de production biologique : principes généraux et normes de gestion », <https://www.publications.gc.ca/site/fra/9.894378/publication.html>.

⁷ Le Régime Bio-Canada (RBC) est un système complet auquel participent l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les organismes de vérification de la conformité (OVC), qui évaluent et surveillent les organismes de certification (OC). L'ACIA vérifie régulièrement les OVC qui, à leur tour, accréditent les OC qui certifient les exploitations et les produits biologiques.

ses besoins ou de son potentiel. Les efforts d'expansion du secteur — y compris le maintien des normes, le développement commercial et le transfert de connaissances — ont été portés par l'industrie elle-même, sans appui permanent ni mécanisme de financement sûr.

À l'opposé, des partenaires commerciaux clés comme les É.-U. et l'UE ont adopté des stratégies biologiques, fourni des aides à la conversion et investi significativement dans le développement de la recherche, des marchés et de la chaîne d'approvisionnement. Leurs ministères de l'Agriculture dirigent activement la croissance du secteur. La stratégie « De la ferme à la table »⁸ de l'UE vise à certifier 25 % de terres agricoles européennes d'ici 2030, avec de nouveaux investissements et des changements réglementaires, qui auront un impact sur la compétitivité biologique canadienne et les pertes de parts de marché potentielles. En 2022, le ministère de l'Agriculture des É.-U. (USDA) a réalisé le plus grand investissement ponctuel dans l'agriculture biologique de son histoire en injectant 300 millions \$ US dans une initiative quinquennale de conversion vers la régie biologique, y compris le soutien à la production, au développement de marchés et à la gestion des risques. Sans volonté équivalente, le Canada risque de se priver d'une partie des avantages environnementaux, économiques et commerciaux que l'agriculture biologique peut offrir.

Le Canada a le potentiel d'être un chef de file mondial dans certaines productions biologiques de haute qualité, grâce à son climat favorable, ses sols fertiles, ses systèmes d'assurance qualité rigoureux et à sa logistique structurée, qui peuvent contribuer à son objectif d'exportations agricoles. L'agriculture biologique ne se restreint pas aux marchés de niche : il s'agit d'un système de production intersectoriel qui peut créer valeur et opportunités pour toutes les spécialités agricoles et leurs produits agroalimentaires, des céréales et légumineuses aux productions animales, en passant par l'horticulture. Sa polyvalence positionne le secteur biologique au rang de contributeur principal aux objectifs d'exportations agricoles et de sécurité alimentaire intérieure du Canada. Cependant, malgré l'expansion de la production biologique canadienne, l'offre demeure insuffisante pour faire face à la croissance des marchés mondial et intérieur, qui s'est maintenue au-dessus de 8 % par an ces quatre dernières années. Souvent, les transformateurs alimentaires biologiques canadiens doivent importer leurs matières premières et éprouvent des difficultés à s'approvisionner régulièrement dans plusieurs filières agricoles.

Après 15 ans de surveillance, compte tenu de la demande et de la concurrence mondiale à la hausse, le Canada doit entamer une nouvelle ère, axée sur le développement actif du secteur biologique, et non plus seulement sur l'application de la réglementation, en s'appuyant sur de nouveaux outils et investissements. Le Plan d'action biologique un cadre pour y parvenir.

⁸ Conseil de l'Union européenne. Stratégie De la ferme à la table, <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/from-farm-to-fork/>.

Pilier 1 : Renforcer les politiques, la réglementation et l'infrastructure de données

Pour libérer le plein potentiel du secteur biologique au Canada, un cadre robuste et coordonné s'impose. Cela implique des réformes structurelles visant à renforcer les capacités institutionnelles, moderniser la gouvernance et assurer la durabilité à long terme. En consolidant les politiques, la réglementation et l'infrastructure de données, le Canada peut encourager un écosystème biologique florissant, compétitif à l'échelle mondiale, aligné sur les priorités nationales et résilient face aux défis environnementaux et économiques. De telles réformes permettront d'équilibrer l'offre et la demande et d'instaurer un modèle financier autonome qui soutient l'innovation et la croissance.

1.1 Établir un cadre d'orientation pour l'alimentation et l'agriculture biologiques

L'absence de cadre d'orientation national pour l'agriculture biologique place l'agriculture et les entreprises alimentaires canadiennes en situation de désavantage concurrentiel par rapport à leurs homologues aux É.-U. et dans l'UE. Il est essentiel de mettre en place un ensemble clair de politiques fédérales, ainsi qu'un environnement réglementaire favorable, pour exploiter pleinement les capacités économiques et environnementales du secteur, améliorer le revenu agricole et répondre à la demande croissante d'aliments écoresponsables. L'agriculture biologique est en adéquation avec les priorités fédérales en matière de climat, de santé et de développement économique et doit désormais faire partie des politiques alimentaires et agricoles.

Engagements du secteur :

1. Établir les priorités et les cibles de production et de commercialisation dans un contexte de croissance en se basant sur les statistiques disponibles.

Recommandations adressées au gouvernement :

2. Créer un mandat biologique spécifique au sein d'AAC pour diriger la croissance intérieure et à l'export, coordonner l'action des différents ministères et mettre en œuvre un nouveau cadre d'orientation.
3. Créer un groupe d'étude interministériel (avec AAC, ECCC, Santé Canada, l'ACIA, Statistique Canada, Affaires mondiales et l'industrie) pour fixer des objectifs nationaux de croissance du secteur biologique, notamment en matière de surface agricole, de nombre d'exploitations, de ventes, d'achat public et d'exportations.

4. Effectuer un examen transversal des politiques gouvernementales pour faire correspondre les objectifs climatiques, de biodiversité, de sécurité alimentaire et d'achat public du gouvernement, d'une part, et le soutien à l'agriculture, à la conversion, à la recherche et aux marchés biologiques, d'autre part. Intégrer le secteur biologique dans les stratégies nationales en tant que levier de progrès des engagements internationaux (p. ex., relativement aux objectifs de développement durable, protocoles sur la biodiversité et contributions déterminées au niveau national).
5. Créer un Conseil de l'alimentation et de l'agriculture biologiques, soit une instance consultative permanente réunissant le gouvernement et l'industrie pour conseiller le ministre de l'Agriculture, surveiller les politiques biologiques et élaborer des plans d'action.

1.2 Développer la capacité biologique du secteur et celle du gouvernement

Malgré la croissance rapide du secteur biologique, le nombre de personnes travaillant exclusivement sur les questions biologiques à l'ACIA et à AAC est inférieur à ce qu'il était il y a dix ans. Rappelons que la taille du marché – moins de 2 milliards \$ à la même époque – a quant à elle été multipliée par 5. Rebâtir les capacités du gouvernement et du secteur est essentiel pour soutenir les exploitants biologiques, assurer un accès égal aux programmes tout en maintenant et appliquant des normes rigoureuses. Des investissements ciblés dans les ressources humaines, la formation et les modèles organisationnels permettront au secteur de passer à une échelle supérieure, répondre aux défis émergents et préserver la réputation d'intégrité biologique du Canada.

Engagements du secteur :

6. Renforcer la collaboration au sein du secteur biologique quant aux priorités stratégiques d'une région à l'autre et à l'échelle nationale.
7. Explorer les modèles organisationnels collaboratifs pour accroître la capacité du secteur.

Recommandations adressées au gouvernement

8. Mettre sur pied un mécanisme de financement du secteur biologique pour soutenir ses fonctions vitales, la hausse de sa capacité et la mise en œuvre des politiques touchant à la production et aux marchés.
9. Embaucher des spécialistes des questions biologiques (équivalents temps plein) à AAC pour appuyer adéquatement le développement du secteur, ses politiques, ses programmes et sa croissance.
10. Doter l'ACIA de personnel pour améliorer la surveillance, l'application et l'exécution du RBC.

11. Rendre obligatoire la formation sur le RBC au sein du personnel d'AAC et de l'ACIA, selon les fonctions exercées.
12. Financer la formation des agronomes des secteurs public et privé et des conseillers agricoles pour développer une capacité d'éducation sur les systèmes et les méthodes biologiques.

1.3 Lancer une stratégie de données biologiques

Le Canada manque de données publiques sur les indicateurs biologiques clés de base, ce qui désavantage le secteur face aux juridictions concurrentes comme les É.-U. et l'UE, dans lesquelles des outils tels que la Base de données sur l'intégrité biologique (OID) et TRACES contribuent au développement des marchés, à la transparence et au respect des réglementations. Bien que l'ACIA, AAC et Statistique Canada recueillent des données biologiques, la plupart demeurent inaccessibles au secteur, limitant la planification des affaires, l'élaboration de politiques et sa compétitivité sur le plan international. Des données biologiques publiques et normalisées sont essentielles à la prise de décisions éclairées à la ferme et dans la chaîne d'approvisionnement, afin de soutenir la croissance du secteur et renforcer son intégrité.

Engagements du secteur :

13. Identifier les besoins et les manques de données qui nuisent à la prise de décisions éclairées et à la croissance au sein du secteur biologique ainsi que les lacunes en matière de mécanismes d'analyse et de diffusion de ces données.

Recommandations adressées au gouvernement :

14. Instaurer une approche interministérielle coordonnée pour recueillir et publier des données biologiques complètes, notamment sur la production, les chaînes d'approvisionnement, les marchés, la main-d'œuvre et le commerce, assortie d'un financement durable des mises à niveau et de l'entretien des systèmes.
15. Créer une base de données d'authenticité biologique publique gérée par le gouvernement, mise à jour et publiée annuellement, pour appuyer l'intégrité biologique.
16. Mettre à jour les codes SH/AMG (Système harmonisé – Autre ministère du gouvernement) du SARI (Système automatisé de référence à l'importation) pour améliorer le suivi du volume et de la valeur des importations biologiques.
17. Publier des rapports annuels analysant la production, les échanges commerciaux et les ventes biologiques par produit, province et sous-secteur.

1.4 Moderniser le cadre réglementaire biologique pour protéger l'intégrité du secteur

Le Canada doit moderniser sa réglementation biologique afin de renforcer son application, protéger l'intégrité biologique et soutenir la croissance du secteur. Une *Loi sur le biologique* autonome et une extension du RBC amélioreraient l'accès aux marchés, s'harmoniseraient avec les normes internationales et élargiraient la certification à davantage de catégories de produits. L'harmonisation des réglementations fédérales et provinciales est essentielle à la cohérence des normes à l'échelle nationale ainsi qu'à la bonne collaboration entre les secteurs public et privé.

Engagements du secteur :

18. Collaborer pour identifier les barrières réglementaires, renforcer la prévention des fraudes, explorer les possibilités de financement et préserver la compatibilité avec nos principaux partenaires commerciaux.

Recommandations adressées au gouvernement :

19. Adopter une *Loi sur le biologique* pour renforcer et formaliser un cadre réglementaire canadien, améliorer la transparence et l'application de la réglementation, prévenir les fraudes, harmoniser les règlements et instaurer un mécanisme de financement à long terme.
20. Étendre la portée du RBC pour certifier des produits actuellement exclus (autres que les aliments, aliments pour animaux et semences), tels que les textiles, les cosmétiques, les aliments pour animaux de compagnie et les produits de santé naturels.
21. Encourager toutes les provinces et tous les territoires à adopter des règlements biologiques conformes au RBC pour faire en sorte que les produits biologiques vendus à l'intérieur de ces juridictions et entre celles-ci respectent des normes nationales cohérentes.

1.5 Disposer des normes biologiques pertinentes, à jour et fiables

Les Normes biologiques canadiennes (NBC) doivent être révisées tous les cinq ans pour préserver l'accès au marché et la confiance du public. Malheureusement, à la différence de ses principaux partenaires commerciaux, le Canada ne fournit pas de financement public stable pour ce processus obligatoire. Il en résulte une charge indue pour le secteur. Un soutien gouvernemental permanent assurerait des mises à jour opportunes, le maintien de l'accès au marché international et le renforcement de la confiance des consommatrices et consommateurs. Par le fait même, les ressources du secteur pourraient être consacrées à sa croissance et son expansion.

Engagements du secteur :

22. Diriger le maintien et la mise à jour des NBC (CAN/CGSB 32.310, 32.311 et 32.312) au minimum tous les cinq ans.
23. Fournir des services continus d'interprétation des Normes et de formation sur celles-ci.

Recommandations adressées au gouvernement :

24. Financer entièrement et de manière permanente la révision quinquennale des NBC (CAN/CGSB 32.310, 32.311 et 32.312), y compris leur interprétation, la formation sur celles-ci et leurs modifications éventuelles, conformément au modèle de gestion établi par le secteur.
25. Mandater l'Office des normes générales du Canada (ONGC) pour mettre en place une structure de révision des Normes améliorée, avec le secteur biologique, incluant une rationalisation du processus de maintien des Normes.

Pilier 2 : Accélérer la croissance et l'innovation en production biologique

Malgré une demande croissante, le Canada perd du terrain en production biologique. La production intérieure, en termes de surface et du nombre d'exploitations, doit augmenter pour répondre à la demande en hausse, réduire la dépendance envers l'importation et atteindre les cibles climatiques, environnementales et économiques du pays. Dans un sondage pancanadien du secteur mené en 2021, environ la moitié des répondantes et répondants ont mentionné l'accès à un approvisionnement fiable en matières premières biologiques canadiennes comme le principal défi de la chaîne d'approvisionnement, soulignant l'urgence d'accroître la production⁹. Pour ce faire, les politiques doivent viser à abolir les barrières persistantes, comme les lacunes au niveau du transfert des connaissances, les risques financiers et techniques, l'accès limité aux intrants et les complexités de la conversion, tout en investissant dans la productivité, la rentabilité et l'innovation à long terme.

2.1 Développer l'éducation, la vulgarisation et le transfert de connaissances

L'agriculture biologique requiert beaucoup de connaissances, mais le Canada manque cruellement de conseillères et conseillers, agronomes et spécialistes de la vulgarisation formés pour accompagner les agricultrices et agriculteurs qui adoptent la régie biologique. Ce manque limite la capacité à réduire les coûts d'intrants, améliorer la santé des sols et passer à la production biologique ou l'accroître. Investir dans la vulgarisation biologique, les services-conseils relatifs à la conversion et l'apprentissage entre pairs est crucial pour développer une agriculture durable et engendrer des retombées à la fois en agriculture biologique et conventionnelle.

Engagements du secteur :

26. Développer un réseau national de formation, incluant l'intégration de la chaîne d'approvisionnement, pour fournir une éducation basée sur la recherche cohérente avec les NBC, davantage de formation et de l'apprentissage par les pairs dirigé par les agricultrices et agriculteurs.
27. Créer et centraliser des guides pratiques sur la conversion vers le bio, la production, la transformation, la mise en marché et la promotion de la santé des sols, de la biodiversité, du recyclage des nutriments, de la restauration de l'eau et de la résilience

⁹ Fédération biologique du Canada. Accès à l'approvisionnement – Enquête sur le secteur biologique (Section Q8-1). https://organicfederation.ca/wp-content/uploads/Sector-Survey_Q8-1.pdf.

agricole. Fournir des outils et du soutien aux organisations pour aider les fermes à bien comprendre la réglementation et la certification et améliorer leur performance financière, agronomique et environnementale.

28. Collaborer avec les établissements postsecondaires pour étendre l'éducation sur la production biologique et les secteurs à valeur ajoutée en tenant compte des besoins de l'industrie.
29. Normaliser les cadres de données pour soutenir l'analyse comparative et la prise de décisions en tenant compte de la santé des sols à la ferme, et faciliter la collecte et le suivi de données à long terme.
30. Favoriser les occasions d'échanges collaboratifs entre agriculture biologique et non biologique.

Recommandations adressées au gouvernement :

31. Créer et financer un Programme national de vulgarisation biologique pour soutenir l'éducation des agricultrices et agriculteurs, le mentorat, les services-conseils à la ferme et l'accompagnement à la conversion (p. ex., « chèques de conversion », plans d'exploitation, accompagnement pour la certification, suivi de conversion et formation sur les marchés). Inclure une composante de partage des coûts pour rembourser 50 % des honoraires de consultation des agronomes et agrologues pour les exploitations en conversion et certifiées et financer les organisations qui offrent les services de vulgarisation et favorisent le réseautage entre pairs.

2.2 Investir dans la recherche biologique pour stimuler l'innovation et accroître son impact

Les investissements en recherche biologique ont pour effet de stimuler l'innovation en matière de pratiques agricoles résilientes face au climat et à faibles intrants, qui améliorent la santé des sols, la biodiversité et la rentabilité, au bénéfice des productrices et producteurs biologiques et non biologiques. Le secteur biologique canadien applique un processus participatif pour établir les priorités de recherche nationales. Il coordonne ses efforts grâce à la Grappe scientifique biologique (GSB), l'un des projets les plus diversifiés d'Agri-science, mais peine à obtenir un cofinancement sûr, étant donné l'absence d'un mécanisme de financement. Un investissement fédéral stable est requis pour faire progresser la recherche biologique, améliorer le transfert de connaissances et mettre en place des solutions à l'échelle du biologique pour une agriculture plus durable.

Engagements du secteur :

32. Rationnaliser le processus national de définition des priorités de recherche en agriculture biologique en en assurant la cohérence grâce à un processus coordonné de sélection des projets.
33. Établir un secrétariat national de la recherche biologique au CABC pour coordonner la diffusion de la recherche et renforcer les liens entre recherche, vulgarisation et application sur le terrain. Partager largement les résultats avec le secteur agricole.
34. Développer des outils de mesure, rapport et vérification (MRV) pour mesurer les impacts multifonctionnels des systèmes agricoles biologiques et diversifiés.

Recommandations adressées au gouvernement :

35. Augmenter le financement de la recherche biologique.
36. Veiller à ce que le vaste champ d'application de l'agriculture biologique et les priorités nationales en matière de recherche biologique soient pleinement pris en compte dans le programme AgriScience.
37. Supprimer ou réduire l'exigence de cofinancement de la recherche biologique imposée à l'industrie – pour tirer parti des programmes fédéraux et provinciaux – pendant au moins cinq ans ou jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement dédié au secteur biologique soit en vigueur.
38. Effectuer une revue scientifique complète de la recherche biologique – publique et privée, nationale et internationale – consacrée à la performance environnementale, la productivité, le revenu agricole et la résilience et en utiliser les conclusions pour renseigner une politique et élaborer des programmes basés sur des données probantes.
39. Intégrer les priorités en matière d'agriculture biologique dans le programme de recherche, les programmes et les stations de recherche d'AAC, et élargir l'accès aux programmes Agri-Science et aux programmes connexes pour la recherche en agriculture biologique.
40. Investir dans des essais biologiques à long terme dans toutes les provinces et tous les territoires, en partenariat avec les institutions fédérales, provinciales et académiques.
41. Soutenir davantage les « laboratoires vivants », entre autres initiatives de recherche venant de la base, et veiller à l'inclusion des fermes biologiques.
42. Investir dans le développement et le transfert de technologies sur mesure pour les méthodes et systèmes de production biologiques.

2.3 Atténuer les risques associés à la conversion et la production biologiques

La conversion vers l'agriculture biologique représente un défi financier et technique, avec des retours à court terme inférieurs et un soutien limité, malgré des avantages à long terme

indéniables¹⁰. Pendant la période de conversion exigée par les NBC, les agricultrices et agriculteurs doivent adapter leurs pratiques et leur équipement; la courbe d'apprentissage est abrupte, et les rendements, souvent réduits, alors que les prix demeurent ceux de la production conventionnelle. De plus, les institutions financières publiques et privées et les compagnies d'assurance méconnaissent le plus souvent les risques et le contexte particulier associés à la production biologique, ce qui se traduit par une couverture et un soutien inadéquats. Des mécanismes éprouvés comme les paiements de conversion¹¹, l'amélioration des options d'assurance et de financement et le partage des coûts de certification ont permis de lever significativement les barrières et favorisé les conversions et le succès dans d'autres juridictions.

Engagements du secteur :

43. Partager les données sur le profil de risque et les avantages environnementaux de l'agriculture biologique avec les institutions financières et les compagnies d'assurance afin d'améliorer leur compréhension du secteur et de promouvoir des incitatifs, comme des conditions de crédit favorables pour les productrices et les producteurs à faible impact. Plaider en faveur d'incitatifs gouvernementaux qui encouragent les institutions financières à investir dans l'agriculture durable.

Recommandations adressées au gouvernement :

44. Offrir des incitations financières pour aider les agriculteurs à compenser les coûts liés à la conversion vers la production biologique.
45. Offrir le partage des coûts jusqu'à 100 % des frais de certification biologique, en accordant la priorité aux fermes de petite taille ou socialement désavantagées.
46. Simplifier le processus de certification pour le rendre plus accessible aux fermes diversifiées de petite taille.
47. Offrir du financement ciblé aux productrices et producteurs biologiques certifiés pour leur donner accès à des services de consultation et mettre en œuvre des stratégies contextuelles qui améliorent la productivité, la rentabilité et la performance environnementale. Inclure une composante de recherche à la ferme pour évaluer les résultats des pratiques combinées dans les exploitations participantes.
48. Dédommager les agricultrices et agriculteurs biologiques pour les coûts additionnels encourus afin d'atténuer les risques et se conformer aux NBC, par exemple

¹⁰ Rapport du Groupe d'étude biologique, 2024, annexe 1, <https://cog.ca/wp-content/uploads/2025/07/organic-task-force-appendix-1.pdf>.

¹¹ P. ex., le programme de conversion biologique du Québec a réussi à accroître rapidement la production biologique dans la province. Union des producteurs agricoles. (2021, avril). *Analyse comparative des mesures de soutien à l'agriculture biologique : le programme de conversion biologique du Québec et d'autres juridictions*. https://www.upa.qc.ca/fileadmin/upa/nouvelles/Benchmarking_support_mesures_organic_farming_Quebec_to_other_jurisdictions_2021-04.pdf.

l'établissement d'une zone tampon ou les analyses de contamination par des résidus de pesticides ou des OGM.

49. Reconnaître financièrement les services écosystémiques rendus par les méthodes biologiques, par exemple sous forme de paiement de ces services en fonction des surfaces de production certifiées biologiques.
50. Adapter l'assurance récolte, entre autres programmes de gestion du risque d'entreprise, pour refléter les risques et coûts distincts de l'agriculture biologique. Dans toutes les provinces et tous les territoires, développer des produits d'assurance propres au secteur biologique qui tiennent compte des prix et des méthodes biologiques, former les prestataires d'assurances sur les systèmes biologiques et explorer la possibilité d'une aide au paiement de la prime en période de conversion.
51. Veiller à ce que tous les incitatifs et programmes gouvernementaux soient accessibles, y compris aux nouvelles recrues et à la relève agricoles. Étendre des initiatives telles que le Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) et le Programme des paysages agricoles résilients (PPAR) afin de récompenser les premières fermes qui s'en prévalent et celles qui mettent en œuvre plusieurs pratiques durables.

2.4 Améliorer l'accès aux intrants biologiques

Les producteurs biologiques éprouvent des difficultés persistantes à se procurer des intrants essentiels, notamment des semences biologiques, des engrais et de l'équipement spécialisé qui, souvent, ne sont pas disponibles sur le marché intérieur en quantité ou en qualité suffisantes. En conséquence, dans de nombreux cas, les producteurs ont recours à des semences importées ou non biologiques, autorisées dans des conditions strictes lorsque des semences biologiques ne sont pas disponibles et lorsque les semences ne sont pas traitées avec des substances interdites. Il est essentiel d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des intrants dans toutes les régions et d'assurer une vérification cohérente de la conformité des intrants avec les NBC pour renforcer la production biologique, garantir l'intégrité biologique et lever les barrières à la croissance.

Engagements du secteur :

52. Éduquer et aider les fournisseurs d'intrants agricoles pour qu'ils s'approvisionnent en intrants conformes aux exigences de la production biologique.
53. Rendre l'approbation des intrants plus cohérente d'un organisme de certification à l'autre et créer des outils pour aider les exploitantes et exploitants biologiques à reconnaître facilement les intrants approuvés.

Recommandations adressées au gouvernement :

54. Élargir l'accès aux semences biologiques en investissant dans la recherche semencière et les programmes de sélection végétale participative nationaux axés sur les variétés de semences biologiques et écologiques qui améliorent l'adaptation régionale et la résilience climatique. Collaborer avec le secteur biologique et les institutions de recherche pour soutenir cela.
55. Développer des outils (p. ex., en effectuant des recherches sur des trousseaux d'analyse rapide abordables) permettant aux productrices et producteurs de protéger et de conserver l'intégrité des semences biologiques et non modifiées par le génie génétique, telles que définies dans les NBC.

2.5 Préparer la relève en agriculture biologique

Le Canada est confronté à un problème bien documenté de relève agricole, qui n'épargne pas le secteur biologique. De nombreuses nouvelles recrues seront des productrices et producteurs à petite échelle, sans racines agricoles familiales. Pourtant, la plupart des programmes de reprenariat visent essentiellement les transferts familiaux traditionnels. À une époque où le changement générationnel en agriculture coïncide avec un intérêt croissant pour l'agriculture écologique, des efforts coordonnés sont nécessaires pour combler les lacunes de soutien à la relève, notamment en finançant les organisations existantes qui offrent un accès à la terre et des services de jumelage. Des fonds spécifiques sont requis, avec une part réservée aux nouveaux arrivants en production biologique.

Engagements du secteur :

56. Renforcer les ressources humaines du secteur biologique en faisant la promotion des opportunités de carrière, en établissement des voies de promotion claires et en appuyant le développement du personnel grâce à la formation continue et au mentorat.
57. Créer une fiducie foncière biologique afin d'améliorer l'accès à des terres certifiées biologiques pour les nouveaux arrivants et les exploitations en conversion.
58. Élargir et promouvoir des programmes nationaux pour les nouvelles personnes en production biologique, y compris le jumelage foncier, l'assistance technique et le soutien aux conversions entre productrices et producteurs agricoles, les modèles coopératifs et les baux à long terme par l'entremise de fiducies foncières. Assurer l'intégration avec les services plus généraux aux jeunes pousses entrepreneuriales.
59. Veiller à ce que les agricultrices et agriculteurs biologiques jeunes, dans leur première année d'activité ou aspirants aient accès en temps utile à l'information sur les subventions et prêts fédéraux et provinciaux qui aident à acquérir des terres.

Recommandations adressées au gouvernement :

60. Élargir l'accès à un programme de travailleurs étrangers temporaires bien structuré pour les productrices et producteurs biologiques et garantir une administration et un processus de demande efficaces.
61. Tracer une voie réglementaire réservée au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour soutenir l'orientation de nouveaux venus en agriculture vers l'agriculture biologique.
62. Financer des programmes et organisations qui soutiennent les jeunes, les Autochtones et les immigrants qui font leur entrée en agriculture biologique, notamment par le biais d'apprentissages à la ferme, de jumelage avec des propriétaires fonciers et de services de soutien sur mesure à la relève.
63. Instaurer des crédits d'impôt pour les terres biologiques et les propriétaires qui offrent des baux à long terme dédiés à la production biologique.

Pilier 3 : Développer les marchés et la demande biologiques

Pour être viable à long terme, le secteur a besoin d'un marché stable pour les produits finis issus de l'agriculture biologique. Une collaboration stratégique entre le gouvernement et l'industrie pourrait préparer ce marché, élargir l'accès et assurer l'intégrité et la crédibilité des produits biologiques canadiens. Avec un investissement ciblé, des messages clairs et des liens plus fermes au sein de la chaîne de valeur, le Canada peut positionner son secteur biologique comme un moteur de résilience climatique, de santé publique et d'opportunités économiques, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

3.1 Mettre en place des mécanismes de financement pour les activités de développement des marchés

Un fonds de développement des marchés biologiques comblerait le déficit du soutien au secteur en finançant sa promotion et ses efforts de commercialisation. Un tel fonds aiderait à créer des conditions d'égalité pour les productrices, producteurs et entreprises biologiques, autorisant des investissements stratégiques dans l'éducation des consommatrices et consommateurs, la transformation et le développement de la chaîne de valeur afin d'augmenter la croissance et la compétitivité.

Engagements du secteur :

64. Tirer parti du financement des offices de commercialisation pour soutenir les activités de développement des marchés biologiques.

Recommandations adressées au gouvernement :

65. Créer un fonds de développement des marchés biologiques pour garantir un accès équitable afin de cibler les marchés et de renforcer la confiance dans les produits biologiques. Ce fond soutiendra la sensibilisation et l'éducation des consommatrices et consommateurs, la collecte de renseignements et l'analyse des marchés, la capacité de transformation et de distribution du secteur, la collaboration dans la chaîne de valeur et les partenariats avec les secteurs de la vente au détail et des services alimentaires.

3.2 Augmenter la capacité de transformation et investir dans les systèmes alimentaires régionaux et la collaboration dans la chaîne d'approvisionnement pour élargir l'accès au marché

Le secteur biologique canadien connaît des goulets d'étranglement dans la transformation et la distribution, qui limitent la disponibilité de produits à valeur ajoutée et nuisent à la résilience de

la chaîne d'approvisionnement. Investir dans les infrastructures régionales et favoriser la collaboration le long de la chaîne de valeur réduiront la dépendance envers les importations, amélioreront la logistique et garantiront que l'intégrité biologique est préservée de la ferme aux tablettes d'épicerie.

Engagements du secteur :

66. Développer les partenariats régionaux dans la chaîne de valeur pour améliorer la communication, la coordination et la collaboration entre production, transformation, distribution et vente au détail en soutenant la croissance de l'industrie et en préservant l'intégrité biologique le long de la chaîne de valeur.
67. Développer la capacité de transformation manufacturière pour ajouter davantage de produits biologiques à valeur ajoutée canadiens à l'offre disponible au Canada.
68. Développer l'offre de produits biologiques innovants en soutenant le développement de produits et la mise en marché, la capacité de transformation à valeur ajoutée et les collaborations au sein de la chaîne d'approvisionnement pour les exploitations biologiques.
69. Stimuler l'innovation et la visibilité dans le secteur biologique au moyen de prix récompensant l'excellence en production, développement de produits, collaboration et ventes.
70. Créer davantage d'opportunités de vente directe entre l'agriculture et les consommatrices et consommateurs.
71. Promouvoir et soutenir les productrices et producteurs et les marchés biologiques locaux et régionaux afin d'accorder la priorité à la production canadienne, par rapport aux importations, pour répondre à la demande intérieure.
72. Organiser des rencontres entre productrices et producteurs et marques pour accroître les débouchés commerciaux à l'échelle nationale et internationale.

Recommandations adressées au gouvernement :

73. Offrir des incitatifs financiers pour augmenter la capacité de transformation en soutenant la création ou l'expansion de mécanismes de regroupement, de transformation, de manutention, d'entreposage, de mise en marché et de distribution des produits et des matières premières biologiques, y compris l'achat et l'installation d'équipement, pour créer des débouchés à la production.
74. Investir dans les infrastructures pour solidifier les systèmes alimentaires en finançant les productrices et producteurs et les marchés locaux et régionaux et en harmonisant les efforts avec les stratégies alimentaires provinciales, dans le but d'augmenter la production biologique canadienne pour qu'elle réponde à la demande locale.

75. Cerner les opportunités commerciales nationales et internationales pour les productrices et producteurs et les marques au moyen de rapports, d'analyses conjoncturelles et de services de maillage.
76. Fournir une infrastructure adéquate (y compris de transports) pour que les produits biologiques accèdent aux marchés national et international en conservant leur intégrité biologique.

3.3 Sensibiliser les consommatrices et consommateurs à la valeur de la certification biologique

Éduquer les consommatrices et consommateurs quant à la valeur globale de la certification biologique est essentiel pour augmenter la demande et bâtir une confiance à long terme. De nombreuses personnes, au Canada, ignorent la contribution du secteur biologique à la protection de l'environnement, à la résilience climatique et au bien-être animal et collectif. Une stratégie de communication nationale peut aider à pallier cette ignorance, mettant en lumière non seulement les avantages de la certification biologique, mais aussi sa pertinence et son accessibilité pour une consommation quotidienne. Le gouvernement doit investir dans des campagnes de sensibilisation afin de changer les perceptions relatives à l'abordabilité et la disponibilité des produits biologiques pour en faire un choix plus éclairé, à la portée de toutes et tous.

Engagements du secteur :

77. Élaborer une stratégie de communication nationale pour le secteur biologique afin d'appuyer et de coordonner les messages sur la valeur de la certification biologique, y compris ce qu'elle implique dans la création d'un système alimentaire résilient, adapté aux défis climatiques et économiques.
78. Observer régulièrement les tendances de perceptions des consommatrices et consommateurs à l'égard des produits biologiques, ainsi que leurs comportements d'achat, et en rendre compte au secteur et au gouvernement. Conseiller les transformateurs et détaillants en matière de stratégies de valeur ajoutée.

Recommandations adressées au gouvernement :

79. Allouer un financement annuel pour promouvoir la marque biologique canadienne et sensibiliser les consommatrices et consommateurs aux avantages de l'agriculture biologique pour l'environnement, le climat, le bien-être animal, les économies locales, et la sécurité alimentaire. Fournir 100 % du financement des campagnes de sensibilisation et de renforcement de la confiance jusqu'en 2030.

3.4 Mobiliser le commerce de détail pour accélérer les ventes de produits biologiques

Les détaillants sont des partenaires vitaux pour élargir l'accès des consommatrices et consommateurs aux produits biologiques. Une collaboration stratégique avec eux permettrait d'augmenter l'espace sur les tablettes, d'améliorer le merchandising et de développer la communication narrative, ce qui augmenterait la visibilité, la disponibilité et la croissance des ventes à long terme.

Engagements du secteur :

80. Établir de nouveaux partenariats avec les principaux acteurs et la vente au détail pour améliorer l'accès au marché des productrices et producteurs et manufacturiers, tout en augmentant les ventes et l'empreinte biologiques dans le commerce de détail. Aider les détaillants à élargir leurs sélections de produits biologiques en améliorant la mise en marché et la présentation des produits biologiques en magasin et en ligne et communiquer efficacement les avantages de ces produits aux consommatrices et consommateurs.

Recommandations adressées au gouvernement :

Sans objet.

3.5 Renforcer l'achat public et privé de produits biologique

En utilisant leur pouvoir d'achat, les gouvernements et les entreprises peuvent créer une demande stable, inspirant aux entreprises biologiques la confiance nécessaire pour qu'elles investissent, innover et croissent. Une telle stabilité de la demande réduirait la volatilité des marchés, appuierait la planification à long terme et encouragerait davantage de fermes à effectuer une conversion vers le biologique, tout en contribuant aux objectifs du secteur public. Les institutions publiques peuvent montrer l'exemple; les engagements du secteur privé peuvent maximiser leur impact dans les chaînes d'approvisionnement.

Engagements du secteur :

81. Rechercher des modèles d'approvisionnement public (y compris des appels d'offres favorisant les produits biologiques) et de transformation de cuisines qui ont connu le succès dans les services alimentaires publics et privés au Canada et ailleurs.
82. Créer un modèle et renforcer les capacités pour une initiative éducative nationale soutenant la conversion vers des repas biologiques, à faible impact climatique et bons

pour la santé dans les cuisines du secteur public et faisant la part plus belle aux stratégies d'achat biologique.

83. Créer et lancer un programme de marque « Cuisine biologique » visant les restaurants, hôtels, cantines du secteur public, hôpitaux et autres institutions publiques.

Recommandations adressées au gouvernement :

84. Lancer et financer une stratégie nationale d'achat public biologique incluant des cibles nationales pour les cuisines du secteur public et des incitatifs pour que les provinces emboîtent le pas, comme le cofinancement d'initiatives d'achat public biologique.
85. Intégrer l'achat biologique aux politiques et programmes nationaux, provinciaux et locaux pertinents, y compris le Programme national d'alimentation scolaire.

3.6 Promouvoir les exportations biologiques grâce à la collaboration

Une approche unifiée pour faire progresser la stratégie d'exportations biologiques du Canada renforcerait la compétitivité mondiale du secteur, préparerait le marché et garantirait la crédibilité des produits biologiques canadiens à l'étranger. Le soutien du gouvernement amplifie les efforts de l'industrie; les connaissances de l'industrie guident une promotion efficace. Ensemble, gouvernement et industrie peuvent ouvrir de nouveaux marchés, protéger l'intégrité biologique et stimuler la croissance à long terme du secteur.

Engagements du secteur :

86. Favoriser la collaboration entre transformateurs et négociants biologiques pour promouvoir conjointement les exportations de produits biologiques canadiens, par exemple lors de missions commerciales et de salons professionnels.
87. Développer un système d'information sur les marchés pour sensibiliser les entreprises canadiennes et les préparer à exporter en les aidant à percevoir et exploiter les opportunités internationales pour leurs produits biologiques.

Recommandations adressées au gouvernement :

88. Promouvoir les exportations biologiques, notamment en apportant des produits biologiques dans les démonstrations commerciales phares du Canada.
89. Négocier de nouveaux accords et de nouvelles ententes d'équivalence et entretenir ceux qui existent déjà.
90. Financer les analyses permettant de vérifier l'intégrité biologique et protéger l'accès aux marchés internationaux.

Mise en œuvre du plan

La mise en œuvre réussie de l'OAP nécessitera un leadership fort, une coordination efficace et la collaboration entre les gouvernements, l'industrie, la société civile et les agriculteurs. L'ABC et ses partenaires s'engagent à élaborer conjointement une feuille de route pratique et progressive pour la mise en œuvre, en s'appuyant sur les atouts existants du secteur et les outils de politique publique. Prochaines étapes clés:

- Établir un mécanisme de coordination nationale pour superviser la mise en œuvre et la participation du secteur;
- Élaborer des plans de travail détaillés pour les initiatives prioritaires de chaque pilier;
- Conclure financement et partenariats pour les priorités d'action immédiates, telles que les améliorations touchant aux données, les outils de vulgarisation et les initiatives de développement des marchés;
- Mobiliser les gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir la mise en œuvre spécifiquement régionale;
- Concevoir et appliquer un processus de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) pour fixer des cibles, suivre les progrès, ajuster les approches et veiller à la reddition de comptes.

Le présent plan est destiné à évoluer. Son succès requerra une approche coordonnée et adaptative ainsi qu'une collaboration entre les partenaires et les parties prenantes afin de libérer le plein potentiel du secteur biologique au Canada.

Conclusion : une voie d'avenir pour le secteur biologique canadien

Le PAB, qui repose sur les trois piliers suivants : 1) Renforcer les politiques, la réglementation et l'infrastructure de données, 2) Accélérer la croissance et l'innovation en production biologique et 3) Développer les marchés et la demande biologiques, offre une stratégie claire de croissance de l'alimentation et l'agriculture biologiques en tant que pierres angulaires du système agroalimentaire canadien.

Grâce à un modèle de partenariat public-privé, la mise en œuvre du présent plan permettra d'augmenter la contribution du secteur biologique à l'économie mondiale, d'aider les agricultrices et agriculteurs à obtenir un revenu équitable et à positionner et développer l'agriculture biologique comme une cheffe de file en matière de solutions environnementales et climatiques. Un secteur de la transformation biologique solide créera des opportunités à valeur ajoutée, tandis que les efforts de développement des marchés rendront les aliments biologiques plus accessibles et abordables dans toutes les régions du Canada.

L'adoption accrue des systèmes biologiques contribuera également à la revitalisation rurale, favorisera la résilience économique et la durabilité des collectivités. À travers le déploiement du présent plan, le Canada pourra s'assurer que son secteur biologique joue un rôle central dans un avenir résilient, équitable et durable pour l'alimentation, l'agriculture et les collectivités.

Qui sommes-nous?

L'Alliance biologique canadienne est une coalition nationale d'associations biologiques. Ensemble, ces associations représentent plus de 7500 exploitantes et exploitants biologiques qui cultivent et produisent des aliments nutritifs localement et pour le monde entier.

L'[Association pour le commerce biologique du Canada](#) est une association de l'industrie nationale qui a pour mission de protéger et promouvoir la croissance du secteur biologique. Ses membres couvrent toute la chaîne de valeur biologique et ses domaines de prédilection sont : les affaires réglementaires, l'accès aux marchés (intérieur et international), les normes biologiques et l'élaboration de politiques, la recherche, les données et l'éducation du public.

[Cultivons biologique Canada](#) assure l'éducation, la défense des intérêts et la dynamisation du secteur afin de responsabiliser l'agriculture et le public, d'améliorer la santé, de vitaliser les collectivités et d'atténuer le changement climatique, tout en contribuant à la souveraineté alimentaire canadienne. À titre de plus ancienne association biologique et régénérative du Canada, COG soutient l'agriculture écologique et milite en faveur du développement de politiques et de l'industrie.

La [Fédération biologique du Canada](#) se concentre sur l'amélioration de la réglementation nationale afin de soutenir l'essor de l'industrie biologique, la mise à jour et l'interprétation des NBC, la gestion de la GSB aux fins de recherche et de transfert de connaissances et la croissance de l'industrie grâce au partage d'information et à la sensibilisation des parties prenantes. Les associations biologiques provinciales et territoriales (énumérées ci-dessous) constituent les membres de la FBC.